



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

JUILLET 2009

NOTE TECHNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CRPM

LE LIVRE VERT

« Réforme de la politique commune de la pêche » - COM(2009)163 final

ET LA COMMUNICATION

« Construire un avenir durable pour l'aquaculture - Donner un nouvel élan à la stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne » - COM(2009)162 final

1. Le 22 avril 2009, la Commission européenne a publié un Livre Vert sur la réforme de la politique commune de la pêche (PCP). L'objectif de ce document est d'ouvrir un débat public ainsi que d'obtenir des avis sur la future PCP qui devra remplacer l'actuel cadre politique élaboré en 2002 et qui s'achèvera fin 2012. En complément la Commission européenne a adopté une Communication sur l'aquaculture « Construire un avenir durable pour l'aquaculture - Donner un élan à la stratégie pour le développement durable de l'aquaculture européenne ».

Les contributions à la consultation ouverte par le Livre Vert sont à faire parvenir à la Commission européenne au plus tard le 31 décembre 2009.

2. Depuis toujours, la pêche a représenté un des points majeurs de l'identité des Régions membres de la CRPM qui y a consacré une grande partie de son activité et s'est organisée pour participer aux débats et aux actions initiées par la Commission européenne. Qu'il s'agisse du projet « Pesca-Regio » entre 1996 et 2000 qui constituait une des actions du volet interrégional de l'initiative PESCA, et qui s'est traduit par l'organisation de 14 rencontres interrégionales d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de la pêche et de quatre Conférences thématiques ou de l'organisation des dix Conférences de mise en œuvre du Fonds européen pour la pêche (FEP) entre mai 2005 et février 2008.

Aujourd'hui, la CRPM est associée à la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP « Développement durable des zones côtières de pêche » dans le cadre du réseau Far-Net (Fisheries Areas Network) mis en place par la DG MARE. Dans le cadre de ce réseau au sein duquel la CRPM sera en charge de la conception et de l'organisation des séminaires et ateliers d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et de formation ainsi que des Conférences qui réuniront une fois par an les gestionnaires des zones bénéficiaires de l'axe 4.

3. Afin de peser sur les orientations arrêtées par l'UE et d'y faire prévaloir certaines valeurs auxquelles elles sont attachées, les Régions membres de la CRPM se sont structurées autour d'un groupe de travail inter commissions géographiques (FIG - Fisheries Intercom Group) qui est le groupe de travail le plus ancien de la Conférence. Outre ce groupe Inter-Commissions, il existe des groupes de travail propres à plusieurs commissions géographiques : Mer du Nord, Arc Atlantique et Méditerranée, les autres commissions étant représentées au sein du FIG par des Régions désignées par les secrétaires exécutifs.

Les positions de la Conférence dans le domaine de la pêche s'établissent donc en s'appuyant sur les contributions de chaque commission géographique dont une synthèse est établie par le FIG sous la coordination du Secrétariat général.

Compte tenu de la parution encore récente du Livre Vert et du délai de réponse (31/12/2009), les contributions de la plupart des commissions géographiques n'ont été élaborées que mi-juillet 2009 (la contribution méditerranéenne par exemple a été présentée lors de l'Assemblée générale de la Commission Inter-méditerranéenne le 17/07 et la Commission Arc Atlantique ne prévoit de finaliser sa contribution que mi-septembre 2009).

4. Afin de présenter à l'Assemblée générale de la CRPM de Göteborg les lignes de conduite d'une position commune des Régions maritimes au regard du Livre Vert sur la réforme de la PCP, le FIG s'est réuni le 8 juin 2009. Il a pu identifier lors de cette réunion les grandes options sur lesquelles la CRPM devait bâtir sa position. Ce sont ces grandes options, - qui concernent l'essentiel des aspects de la future PCP -, qui sont présentées dans le document « Prise de Position Politique » de la CRPM au regard du Livre Vert sur la réforme de la PCP. Ces options seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale de Göteborg.

Prenant acte du fait qu'il existe un certain nombre de points qui restent en suspens en particulier :

- o l'aquaculture ;
- o la dimension internationale de la PCP. Ainsi le FIG n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur la sollicitation faite à la CRPM par la FAO de disposer d'un statut d'observateur au sein de son Comité des Pêches ;
- o l'examen de la situation propre aux problèmes de la pêche dans les RUP qui, bien que relevant d'une dynamique quelque peu différente basée sur la compensation des surcoûts, doit aussi être intégrée aux évolutions de la PCP.

Qu'il existe aussi des aspects sur lesquels subsistent encore des différences d'appréciation entre les Commissions géographiques, notamment le système des TAC et des Quotas, le FIG tiendra une réunion de coordination le 14 septembre 2009 à Bruxelles. C'est à l'issue de cette réunion que la position de la CRPM sera définitivement arrêtée et soumise au débat et à l'approbation de l'Assemblée générale.

En s'appuyant sur les grandes options adoptées par l'Assemblée générale, le Secrétariat général élaborera la version définitive de la position de la CRPM sur le Livre Vert « Réforme de la PCP » qui sera transmise à la Commission avant la fin de l'année 2009.

En complément à cette prise de Position Politique de la CRPM qui porte sur l'encadrement politique que les Régions membres souhaitent voir retenues pour les années à venir en matière de PCP, deux autres aspects doivent être abordés :

- l'implication de la CRPM dans les projets de coopération transnationale et interrégionale ;
- sa participation à la mise en œuvre du réseau « Far-Net ».

Le présent document présente donc :

- la coopération transnationale et interrégionale en matière de pêche ;
- l'implication de la CRPM dans le réseau Far-Net pour la mise en œuvre de l'axe 4 du FEP.

Il est complété par un document qui présente la position politique de la CRPM sur les grandes options des Régions membres au regard du Livre Vert sur la réforme de la PCP.

I. LA COOPERATION TRANSNATIONALE ET INTERREGIONALE DANS LA PCP

► Les projets de coopération transnationale et interrégionale sont menés aujourd'hui pour l'essentiel par l'instrument INTERREG. Si les aspects portant sur la pêche figurent bien souvent dans les axes prioritaires des Programmes Opérationnels, les résultats montrent que ce type de projet soit a du mal à être élaboré, soit porte sur des aspects intéressants mais limités. Cela s'expliquant en grande partie par le fait que les compétences relèvent surtout des Etats et que la coopération entre acteurs de la pêche n'a pas encore atteint un seuil critique qui permettrait de générer des projets.

A titre d'exemple, les projets ayant bénéficié d'un soutien d'Interreg IIIB « Espace Atlantique » au cours de la période de programmation 2000-2006 portaient sur une meilleure connaissance, valorisation ou conditions de gestion de plusieurs espèces comme certains coquillages (couteaux), l'anguille et le saumon ainsi que sur l'analyse des conditions à remplir pour améliorer la gestion de certains espaces littoraux et côtiers comme les marais salants ou la gestion intégrée des zones côtières.

Il s'agit donc dans la plupart des cas de projets soit très spécialisés soit situés à la marge de l'activité de pêche proprement dite. La nouvelle période de programmation qui a débuté en 2007 montre une évolution certaine dans le type de projets que les acteurs du secteur de la pêche souhaitent voir mis en œuvre au titre de cet instrument de coopération. Cette évolution s'explique en partie par l'installation des Conseils

Consultatifs Régionaux qui ont largement contribué à créer, au sein d'un espace homogène, une culture du dialogue et de l'échange entre les responsables du secteur.

► Ces évolutions portent sur :

- les échanges d'expériences et de bonnes pratiques concernant l'élaboration des plans de gestion des pêcheries ou l'établissement de zones de pêche protégées ;
- le développement d'activités complémentaires au secteur de la production avec, en particulier, un accent mis sur l'activité touristique qui revêt dans tous les bassins maritimes un poids économique de plus en plus fort ;
- la recherche des moyens de faire participer le secteur de la pêche aux réflexions menées dans les zones côtières par les politiques qui interviennent dans ces territoires ;
- les moyens de concrétiser les besoins de coopération apparus avec la mise en place des Conseils Consultatifs Régionaux qui ont développé une culture du dialogue et de l'échange entre les partenaires du secteur. Ces besoins nouveaux concernent notamment le partage des connaissances, une compréhension commune des enjeux et de la gestion des pêches et l'élaboration de plans de gestion à long terme.

► Là encore à titre d'exemple, deux projets illustrent ces besoins et le rôle que la CRPM peut jouer ainsi que l'aide qu'elle peut apporter à la conception, à la définition, à la diffusion et à la valorisation des projets de coopération.

- le projet « MAREMED » élaboré par la Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM, qui comporte un volet consacré à la coopération en matière de pêche ;
- Le projet « GEPETO » élaboré par le CCR Sud Atlantique et auquel la Commission Arc Atlantique est associée.

Si ces projets sont à mener prioritairement au sein et/ou avec le soutien des Commissions géographiques dans lesquelles les projets sont réalisés, il reste que dans la plupart des cas l'on note des demandes de la part des porteurs de projets de bénéficier du réseau CRPM dans son ensemble afin d'identifier les partenariats pertinents, les capacités d'expertise et les possibilités de valorisation au-delà des espaces de coopération concernés.

PROJET « MAREMED » présenté par la région PACA, chef de file du groupe de travail « Politique maritime » de la Commission Inter-méditerranéenne de la CRPM. Animé par la Région Marche, responsable de la pêche au sein du groupe de travail.

- *Plans de gestion des pêches - Règlement n° 1967/2006. Partage d'expériences et de bonnes pratiques relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de gestion, installation d'équipements « off shore » afin de soulager les pressions sur la zone côtière, élaboration de guides de bonnes pratiques ;*
- *Zones de pêche protégées : collecte d'informations, renforcement du dialogue entre professionnels et avec la communauté scientifique ;*
- *Questions liées à l'énergie : partage d'expériences sur les expériences réussies d'économies d'énergie et de diversification des sources d'énergie dans le secteur de la pêche : motorisation, type de carburants, méthodes et engins de pêche innovants ;*
- *Contribuer à la mise en œuvre, à la valorisation et à la diffusion des résultats des mesures prises au titre de l'axe 4 du FEP par la participation au réseau Far-Net, une meilleure connaissance des interrelations de la pêche et de l'aquaculture avec les activités liées au tourisme ;*
- *Lancement de projets pilotes.*

PROJET « GEPETO » (*Gestion de las Pesquerias y Transnacionales Objetivos*) présenté par le Conseil Consultatif Régional Atlantique Sud.

- Développer une compréhension commune de la gestion des pêches dans la zone et proposer des plans de gestion à long terme pour quelques pêcheries pilotes en vue de leur adoption par l'UE ;
- Elaborer un « Atlas des pêcheries » pour partager les connaissances ;
- Définir des unités de gestion afin de se doter d'une langue commune entre les Etats concernés par la zone du CCR Sud ;
- Elaborer des plans de gestion à long terme pour dessiner un avenir commun.

La CRPM estime donc que la réforme de la PCP devra tenir compte de ces besoins de coopération et en particulier de ceux qui ont émergés grâce à la nouvelle « culture » de l'échange et du dialogue créée par la mise en place des Conseils Consultatifs Régionaux.

Elle souligne, également, la priorité à donner à la prise en compte des conséquences du changement climatique dans la PCP et en particulier la nécessité d'élaborer des stratégies d'adaptation.

II. LE PROJET « FAR-NET »

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 du Fonds Européen pour la pêche (FEP) « Développement durable des zones côtières de pêche », la DG MARE a lancé une initiative portant sur l'établissement d'un réseau de soutien aux zones bénéficiaires de l'axe 4. Ce réseau, appelé FAR-NET » (Fisheries Areas Network), a été officiellement mis en place en juin 2009 ; il est géré par un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) appelé DEVNET.

Dans ce cadre, le Secrétariat général de la CRPM, avec l'accord de son groupe Inter-Commissions pêche, intervient en tant que sous-traitant chargé de l'organisation des conférences et séminaires que le réseau devra organiser.

Ces évènements concerneront chaque année:

- Une conférence au cours de laquelle un point sera fait sur l'état de mise en œuvre de l'axe 4, les difficultés rencontrées et les soutiens attendus. Ces conférences seront aussi l'occasion de promouvoir les échanges entre les gestionnaires des zones de pêche impliquées dans l'axe 4 ;
- Deux séminaires dits « ad hoc » axés sur la formation des gestionnaires des zones de l'axe 4 ;
- Trois séminaires transnationaux axés sur l'acquisition des techniques, les approches méthodologiques, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et la coopération entre les zones.

Importance de l'axe 4 : Aujourd'hui, et au vu des programmes opérationnels transmis à la Commission européenne par les Etats membres, l'axe 4 porte sur plus de 567 Mio d'€ ce qui correspond à 13,2% du montant total du FEP et concerne environ 220 groupes soit autant de territoires côtiers. Ces chiffres cachent une grande diversité à la fois entre Etats membres et entre bassins maritimes puisque les pourcentages de la dotation du FEP consacrés à l'axe 4 varient de 32,5% à 2,64% selon les Etats membres et que les sommes consacrées à chaque groupe d'action locale gestionnaire des zones de l'axe 4 vont de 150 000 € à 8.000 000 €. Les bassins maritimes les plus concernés aujourd'hui sont la Baltique (40 à 50 groupes prévus en Pologne notamment), la mer du Nord et la mer Noire (15 groupes prévus en Roumanie, pays qui consacre 32,51% (75 Mio €) de sa dotation FEP à l'axe 4.

UNE INNOVATION DANS LE FONCTIONNEMENT DES FONDS COMMUNAUTAIRES

- L'axe 4 du FEP constitue, pour le milieu de la pêche, une **approche nouvelle** qui demande encore d'importants efforts de pédagogie pour être pleinement comprise et apporter les bénéfices attendus à l'ensemble du secteur ;
- Il apparaît que chaque bassin maritime – Baltique, Mer du Nord, Atlantique, Méditerranée, Mer Noire mais aussi les zones insulaires, - possède ses propres caractéristiques en termes de préparation, de capacité d'acceptation de l'axe 4 par le milieu de la pêche, de capacité de mise en œuvre et en termes de « culture » et d'habitude de coopération avec d'autres structures représentant d'autres intérêts ;
- L'enjeu même de l'axe 4 implique que les séminaires et conférences puissent être conçus en étroite **coordination avec les groupes de travail et les réseaux existants** dans les zones concernées sur des thématiques complémentaires ou en lien avec l'activité de la pêche.

Mobilisation de la CRPM : A ce titre, le groupe Inter-Commissions Pêche de la CRPM (FIG) ainsi que les groupes pêche de chaque Commission géographique seront associés à la mise en œuvre de Far-Net. Une première rencontre entre le FIG et la DG MARE s'est tenue en juin 2009, une seconde réunion est envisagée début novembre 2009 entre le FIG et Devnet, l'unité de coordination du réseau Far-Net. Il s'agira de préciser la nature de l'aide que le groupe pêche de la CRPM ainsi que les groupes pêche des Commissions géographiques, pourront fournir à la mise en œuvre de l'axe 4 ainsi que les bénéfices qu'ils pourront retirer de cette implication:

- identification des besoins de formation ;
- inventaire des bonnes pratiques et des expériences réussies ;
- connaissance des experts dans chaque bassin maritime.

Il s'agira aussi :

- D'évaluer l'intérêt et la capacité des Régions membres de la CRPM à organiser et accueillir des événements organisés dans ce cadre ;
- De valoriser leurs actions et de profiter des bonnes pratiques existantes ;
- De coordonner les projets de coopération transnationale et interrégionale qui comportent un volet « pêche » avec la mise en œuvre de Far-Net. Cela est notamment le cas pour les projets « Maremed » lancé par la Commission Inter-méditerranéenne et « Ancorim » lancé par la Commission Arc Atlantique.